

Révision du plan Nature en ville



La révision du Plan Restaurer la nature en ville constitue l'une des actions phares de la Stratégie nationale Biodiversité 2030. Le nouveau Plan Nature en Ville présenté le 30 septembre 2024, ambitionne d'amplifier la dynamique engagée il y a près de 15 ans lors du Grenelle de l'environnement, pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au dérèglement climatique dans nos villes.

Plan Nature en Ville (2024-2030)

La démarche de révision du Plan a associé toutes les parties prenantes (État, collectivités, entreprises, experts et citoyens) pour fixer une feuille de route à toutes les étapes des projets urbains (études, conception et réalisation).



Enjeux

Aménager et gérer les villes avec la nature est aujourd'hui un impératif.

Face au défi de l'érosion de la biodiversité, préserver, restaurer les sols et améliorer les connexions des populations végétales et animales est un enjeu essentiel pour la sauvegarde de la diversité du vivant dans nos villes.

Renforcer la présence de la nature, c'est aussi répondre à l'enjeu d'habitabilité des espaces urbanisés, particulièrement vulnérables aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains et de ruissellement. La nature améliore la résilience climatique des villes par le rafraîchissement et la limitation des impacts des inondations. Elle participe aussi à l'amélioration de la santé et du cadre de vie des habitants via la dépollution de l'air, du sol, de l'eau, la qualité apportée aux paysages et l'accès à des lieux privilégiés d'interactions sociales.

Plusieurs freins demeurent cependant à la mise en œuvre des projets de nature en ville : compétition pour l'usage du foncier, difficultés d'anticipation du coût complet des projets et manque de cohérence des actions à toutes les échelles.

La révision du Plan constitue l'une des actions de la [Stratégie nationale Biodiversité 2030](#) et s'inscrit en lien avec la mesure de renaturation des villes, annoncée le 14 juin 2022 par le Gouvernement dans le cadre d'un programme doté de 500 M€ sur 5 ans et porté par le [Fonds vert](#).

La révision du Plan s'appuie par ailleurs sur les évolutions législatives nationales et internationales, dont le règlement européen de restauration de la nature et l'introduction de l'objectif de [Zéro Artificialisation Nette](#) dans le cadre de la loi Climat et Résilience.

Les 4 axes du Plan Nature en Ville

Le nouveau Plan est structuré en 4 axes, proposant une séquence « comprendre / planifier / faire » qui s'appuie sur le développement d'une culture partagée.



Ambition

Le Plan Nature en Ville vise à favoriser les actions de préservation, restauration ou création d'espaces de nature en milieu urbain, permettant de :

- lutter contre l'érosion de la biodiversité,
- adapter les villes au changement climatique,
- garantir un accès à la nature pour tous

Le Plan Nature en Ville propose des outils et actions pour repenser l'aménagement de la ville en relation avec le vivant, dans un processus de nouvelles coopérations entre ville et nature, où chacun bénéficie mutuellement de services écosystémiques.

Il s'agit de favoriser l'habitabilité des villes pour l'ensemble des êtres vivants, humains et non humains et de faire de la nature une composante essentielle de l'imaginaire urbain, un élément constitutif de l'identité du territoire et support de liens.

La révision du plan, une des actions phares de la Stratégie nationale Biodiversité 2030, a été animée et pilotée par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, copilotée avec cinq partenaires: INRAE, FNAU, Intercommunalités de France, la LPO et Plante & Cité.

150 représentants des acteurs de la nature en ville mobilisés. Un travail partagé avec le Comité National Biodiversité et le Comité scientifique de France Villes et territoires Durables.

Le portail Nature-en-ville.com

Vous voulez être acteur de cette dynamique, découvrez et faites connaître le centre de ressources www.nature-en-ville.com

Le portail propose des documents utiles aux différents acteurs de l'aménagement et de la gestion des espaces urbains.

Liens utiles

[En savoir plus sur www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)